

# Évaluation des formations de la vague E par le Hcéres : des attaques sans précédent !

Les avis du Hcéres faisant suite à l'autoévaluation des formations de la vague E<sup>1</sup> sont arrivés pendant le mois de février, avec un nombre d'avis défavorables ou réservés anormalement élevé qui, s'ils donnaient lieu à la fermeture des formations concernées, priveraient 50 000 étudiant-es d'une place en licence ou en master dans l'enseignement supérieur public.

Par **CAROLINE MAURIAT**,  
cosecrétaire générale

Les avis du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) ont profondément heurté les collègues responsables de formation qui ont consacré beaucoup de leur temps pour construire avec sérieux et attention les dossiers d'autoévaluation. Ces avis sont en effet profondément injustes, déconnectés de la réalité et témoignent d'un mépris rarement égalé envers les formations, envers le travail des collègues et envers les établissements. À Lille, ce sont ainsi 30 % des formations qui ont écopé d'un avis défavorable ou réservé, ce pourcentage montant à 49 % pour les formations du premier cycle. Tous les secteurs disciplinaires sont touchés, et particulièrement les formations courtes telles que les Deust et les licences professionnelles (19 sur 27 ont un avis défavorable ou réservé), dont les BUT (6 sur 13). La situation est similaire à l'université du Littoral-Côte d'Opale, avec environ 30 % d'avis défavorables pour les licences générales et environ 50 % pour les masters. À l'université Gustave-Eiffel, sur 93 formations, 32 ont reçu un avis défavorable ou réservé, ce qui concerne potentiellement plus de 3 000 étudiant-es. Là encore, les licences professionnelles sont dans le collimateur, 20 d'entre elles (sur 28) n'ayant pas obtenu un avis favorable. L'université de Picardie Jules-Verne (53 formations avec un avis négatif) et l'université Paris-VIII Vincennes - Saint-Denis, avec 34 formations sur 63 ayant obtenu un avis défavorable, sont également particulièrement touchées.

## PROFONDE DÉFIANCE

L'opacité qui entoure toute la procédure, du processus de nomination des expert-es à la formulation des recommandations et des avis, génère une profonde défiance vis-à-vis de l'évaluation conduite par le Hcéres. Les dissonances entre la rédaction et la conclusion des avis jettent également le trouble et le doute, d'autant plus que des recommandations qui, l'an dernier conduisaient à des avis favorables, se traduisent cette



Avec l'intersyndicale de l'ESR, le SNESUP-FSU avait appelé à un rassemblement, le 18 mars 2025, devant le siège du Hcéres pour porter l'ensemble de ses revendications.

année par un avis défavorable ou réservé. Lors de cette campagne d'évaluation, le Hcéres s'est complètement discrédité et a montré ce qu'il est : un outil au service du pouvoir.

En écho aux discussions menées localement dans le cadre d'assemblées générales et de réunions tenues nationalement avec les secrétaires de section des établissements actuellement évalués (vagues E et A), le SNESUP-FSU exige la neutralisation des avis de la vague E concernant les formations du premier et du second cycle, la confirmation qu'aucune de ces évaluations ne sera considérée comme un document officiel et la validation par le ministère de la totalité de l'offre de formation déposée par les établissements. Concernant la vague A<sup>2</sup>, il en préconise la suspension le temps de remettre à plat l'ensemble du processus d'évaluation.

Enfin, le SNESUP-FSU demande la dissolution du Hcéres et une évaluation de la recherche et de la formation par des pair-es élu-es, jugeant du fond dans un cadre national et collégial. ■

*Le Hcéres s'est complètement discrédité et a montré ce qu'il est : un outil au service du pouvoir.*

1. La vague E (2024-2025) concerne les établissements d'Île-de-France (hors Paris), des Hauts-de-France, de Mayotte et de La Réunion.  
2. La vague A (2025-2026) concerne les établissements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.